



ÉCLAIRAGE 2 ROUES (Vélo, trottinette, scooter)

publié le 08/01/2021

Nous avons constaté que les éclairages sont manquants sur beaucoup de 2 roues (vélo, trottinette, scooter), nous vous demandons de bien vouloir équiper ceux ci pour la semaine prochaine, car des contrôles de gendarmerie/police vont avoir lieu. D'autre part, conformément au règlement intérieur, les 2 roues doivent être équipés d'un dispositif antivol, merci de faire le nécessaire rapidement.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.